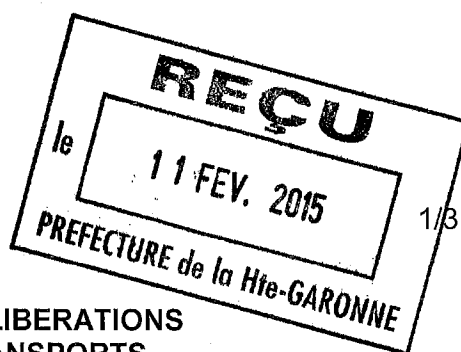


D.2015.02.04.9.2



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 04 Février 2015

INVESTISSEMENTS

9 – INVESTISSEMENTS TRAMWAY

9.2 – PROJET TRAMWAY ENVOL – Avenant n°2 au marché P 2010 8465 M : Système d'Echange de Documents par Internet conclu avec la société PROSYS – Approbation de l'avenant n°2.

L'an deux mille quinze, le quatre février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. KELLER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical du SMTC,

- Par délibération en date du 23 novembre 2007, a autorisé la SMAT à signer l'accord cadre pour les services de gestion électronique de documents par Internet avec la société Prosys ;
- Par délibération D.2010.07.12.8.1 du 12 juillet 2010, a autorisé la SMAT à signer le marché subséquent P 2010 8465 M avec la société PROSYS pour un montant s'élevant à 87 300,00 € HT ;
- Par délibération D.2011.03.28.5.11 du 28 mars 2011, a approuvé l'avenant n°1, sans incidence financière, au marché subséquent P 2010 8465 M afin de prendre en compte la mise en place d'un service d'échange électronique de gestion financière des marchés.

Le présent marché subséquent à l'accord cadre concerne les prestations de services informatiques pour la gestion d'échanges de documents par internet dans le cadre des études et des travaux liés à la ligne de Tramway « Envol ».

Les prestations incluses au présent marché, dont la location de la plateforme pour l'hébergement des données ainsi que l'archivage de ces dernières en fin de projet, étaient prévues sur une durée de 54 mois période de parfait achèvement du projet et clôture comprise.

Le marché arrive à son terme le 05 février 2015 et la phase de parfait achèvement et d'archivage des données ne sera pas finalisée à cette date.

Le présent avenant n°2 a donc pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2015 afin d'achever ces prestations.

Le présent avenant est sans incidence financière sur le montant du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° **P 2010 8465 M** et d'en autoriser la signature.

* *
*

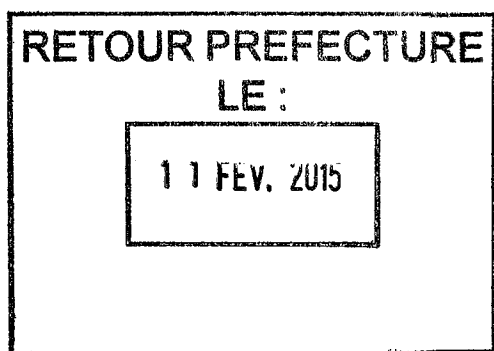
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché P 2010 8465 M à conclure avec la société PROSYS.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit l'avenant n°2.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

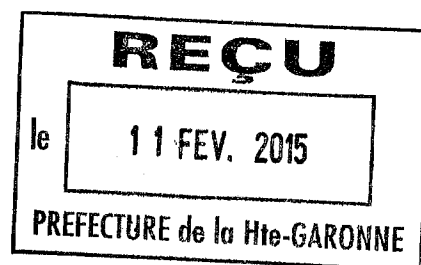
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel Lattes", with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES



Annexe.D2015.02.04.9.2



Tramway

Ligne Envol

**SYSTEME D'ECHANGES DE DOCUMENTS
PAR INTERNET**

AVENANT N°2

P 2010 8465 M

JANVIER 2015

TITULAIRE : PROSYS



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



AVENANT N° 2 AU MARCHE P 2010 8465 M

TITULAIRE : PROSYS

Préambule :

Le présent marché subséquent à l'accord cadre concerne des prestations de services informatiques pour la gestion d'échanges de documents par Internet dans le cadre des études et des travaux liés à la Ligne de tramway « Envol », pour un montant de 87 300,00 € HT.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2015.

Cet avenant est sans incidence financière.

Article 2 – Date d'effet de l'avenant n°2

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de la notification.

Article 3 – Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant n° 2 et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Article 4 – Autres clauses du marché

Toutes les autres clauses du marché, qui ne sont pas modifiées par le présent avenant, restent applicables.

Fait en un seul original,

A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Pour la société

La Personne Responsable du Marché,